

Le Cabinet ACDL Expertise vous informe :

**Épargne salariale et suppression du forfait social :
une opportunité à saisir pour les TPE/PME !**

L'épargne salariale est un outil incontournable dans le cadre d'une gestion sociale optimale de l'entreprise. Elle permet d'avoir une politique de rémunération attrayante à moindre coût, et elle participe à une politique de fidélisation des salariés.

Force est de constater que les TPE/PME sont souvent à la traîne sur le sujet.

Inciter les TPE/PME à mettre en place des dispositifs d'épargne salariale

Pour les inciter à mettre en place des dispositifs d'épargne salariale, le législateur a récemment supprimé, pour certaines de ces entreprises, le forfait social sur l'intéressement et la participation. Ces dispositifs n'en sont que plus attrayants, alors qu'attendez-vous pour franchir le cap ?

La mise en place de la participation et de l'intéressement nécessite le respect de certaines règles pouvant se révéler complexes. Afin d'être informé et conseillé sur ces dispositifs, n'hésitez pas à contacter un expert-comptable !

Publié le mardi 29 janvier 2019 à 12h51

Par ECS pour France Défi

Les collaborateurs du cabinet se tiennent à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Votre expert-comptable : Guillaume GAHIDE 03.27.62.18.11 / ggahide@acdl.fr